

Province de NAMUR  
Arrondissement de NAMUR  
Commune de



La Bruyère  
Commune Citoyenne

**5080 LA BRUYERE**

# AVIS

**LE COLLEGE COMMUNAL,**

Porte à la connaissance du public que :

- ❖ un recours a été exercé par :
  - LUMINUS SA, avenue Roi Albert II n° 7 à 1210 Bruxelles représentée par Maître Ivan-Serge BROUHNS
- contre la décision de Monsieur le Fonctionnaire technique et Monsieur le Fonctionnaire délégué lui refusant le permis unique visant la construction et l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes de puissance maximale totale de 10,8 MW, d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de La Bruyère/Emines, rue de Rhisnes, parcelles cadastrées Division 1 section C n°s 25/3, 25/4, 25/5, 25 D2, 25 P2, 25 S2, 25 T2, 36 E, 36 F, 36 G.
- ❖ Conformément aux dispositions de l'article D29-22 du Livre Ier du Code de l'Environnement, toute personne intéressée peut consulter le texte intégral de ce recours au secrétariat communal, service de permis d'environnement, rue des Dames Blanches, 1 à 5080 Rhisnes, tous les jours ouvrables, de 9 à 11.30 heures, ainsi que le samedi matin, de 9 à 12 heures, et ce, dans le délai de 20 jours à dater du 1<sup>er</sup> jour d'affichage du présent avis, soit le 21 avril 2023.
- ❖ Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. 081/236.554.

La Bruyère, le 20 avril 2023

Le Directeur général,

Y. GROIGNET

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Y. DEPAS